



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/avis-des-acteurs-de-defense-des.html>

Avis des acteurs de défense des droits de l'enfant dans le cadre du premier rapport de la Belgique sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Date de mise en ligne : mardi 31 mai 2011

- Nos publications - Santé -

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

La Belgique a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées le 2 juillet 2009. Cette convention prévoit le dépôt d'un rapport initial après deux ans, puis de rapports périodiques tous les quatre ans, sur les progrès réalisés en vue de sa mise en oeuvre à l'attention du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies.

L'Etat belge est actuellement en cours de rédaction de ce premier rapport officiel. La CODE, UNICEF Belgique, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, le Délégué général aux droits de l'enfant et le Kinderrechtencommissariaat ont pensé utile de déposer une note dans ce cadre.

La présente analyse est également publiée dans la sous-rubrique "interpellations politiques" de nos publications.